



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC L'ASSOCIATION ZIZANIE POUR L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE LE 21 JUIN 2022**      **DÉCISION N° DM-22-218 EN DATE DU 07 JUIN 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de l'association Zizanie, représentée par Monsieur Laurent Correale, dont le siège social est situé 40 bis, avenue des Châtaigniers – 95 150 Taverny – pour l'organisation du spectacle « Les Perturbateurs – alias Les Frappadingues », le 21 juin 2022, dont le prix de cession est fixé à 3 941,90 € (trois mille neuf cent quarante-et-un euros et quatre-vingt-dix centimes) TTC ;

**CONSIDÉRANT** la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2021-2022.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'association Zizanie, représentée par Monsieur Laurent Correale, dont le siège social est situé 40 bis, avenue des Châtaigniers – 95 150 Taverny – un contrat de cession pour l'organisation du spectacle « Les Perturbateurs – alias Les Frappadingues », le 21 juin 2022, dont le prix de cession est fixé à 3 941,90 € (trois mille neuf cent quarante-et-un euros et quatre-vingt-dix centimes) TTC ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20220607-lmc1H9702H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 07/06/2022  
Date de Publication : 07/06/2022